



Changement de statut étudiant a salarié

Par **Silver**, le **03/03/2014** à **16:48**

Bonjour,

Je viens vers vous afin d'avoir votre avis concernant le changement de statut. e
En effet, lorsque j'ai récupéré mon dossier de changement de statut la personne au guichet m'a donné la liste des documents a fournir et m'a précisé que comme j'ai un niveau master mon employeur n'a pas besoin de fournir des preuves de dépôt d'annonce d'emploi (chose vraie si on demande une APS). Ensuite, en aout 2013, lorsque j'ai déposé mon dossier, la personne qui s'est chargée de vérifier ma demande m'a bien dit que mon dossier est complet et que je dois attendre la réponse de la direction du travail.

Après une attente de 5 mois mon patron reçoit une réponse de la direction du travail lui demandant de fournir un justificatif de dépôt d'annonce durant 3 semaines et ce avant 15 jours de la réception du dossier.

Comme j'ai travaillé dans cette boite depuis 1 ans et qu'à la préf on ne me l'a pas demandé, mon employeur ne dispose pas de justificatifs de dépôt d'annonce.

Selon vous comment doit on procéder dans ce genre de cas?

et cas de refus est ce qu'ils vont me demander de quitter le territoire (sachant qu'ai un récépissé qui expire dans 1 mois)?

Merci d'avance

Par **Ironn**, le **26/07/2014** à **11:05**

Bonjour Silver,

Actuellement, je suis dans une situation pareille à la tienne.

cette année je poursuis mes études en master, je viens de trouver un emploi. mon employeur va commencer la procédure de changement de statut sachant qu'il n'a pas fait une annonce. j'aimerais savoir qu'elle était finalement la réponse de la direction de travail par rapport à votre situation ?